



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 113592

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes salariées dans le cadre de missions d'intérim. Ce type de contrat doit répondre à des besoins de courte durée ainsi qu'à des nécessités temporaires. Or on constate que les personnes concernées enchaînent régulièrement les missions d'intérim au sein de la même entreprise, parfois pendant plusieurs années. Cette situation ne leur permet pas de bénéficier d'un statut comparable à celui d'un salarié sous contrat et de conditions de sécurité auxquelles peut prétendre tout employé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que son ministère compte prendre afin de mettre fin à ces pratiques qui ne font que renforcer le sentiment de fragilité et de précarité de ces intérimaires au regard de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113592

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7084

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)